

## Compte rendu Commission pêche à pied du 20 février 2024

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité des pêches de Normandie.

### DATE ET LIEU

La commission pêche à pied s'est déroulé à St Lo Hôtel Ibis) de 9h30 à 12h30

### PERSONNES PRÉSENTES

#### Membres présents :

Nom	Département
Vincent Lescaudron	Calvados
Loic Lecointe	Calvados
Jacques Bertaux	Manche
Jacques Robichon	Manche
Charles Albert Marie	Manche
Vivelyne Goubert	Manche
Wesley Goubin	Manche
Grégory Mesnil	Manche
Virginie Abavent	Manche
Alain Pouillot	Manche

#### Autres personnes présentes :

Nom	Structure
Sylvie Perennec	DDTM14
Sandrine Vinatier	DDTM14
Anne Laure DeRosa	DDTM14
Aude Duval-Molinos	DDTM50
Régine Tavernier	DDTM50
Kevin Lerosier	DDTM50
Morgan Garnaud	ULAM 50
Raissa Tesseron	NFM
Xavier Tetard	CRPM Normandie
Romain Merrou	CRPM Normandie
Nicolas Lefrançois	CRPM Normandie

#### Absents excusés :

David Sellam DIRM, Sebastien Pien SMEL, Andrea Lemoine GEMEL-N, Dimitri Rogoff CRPM, Marc Delahaye CRPM, Geraldine Laisné CRPM, William Devismes CRPM.

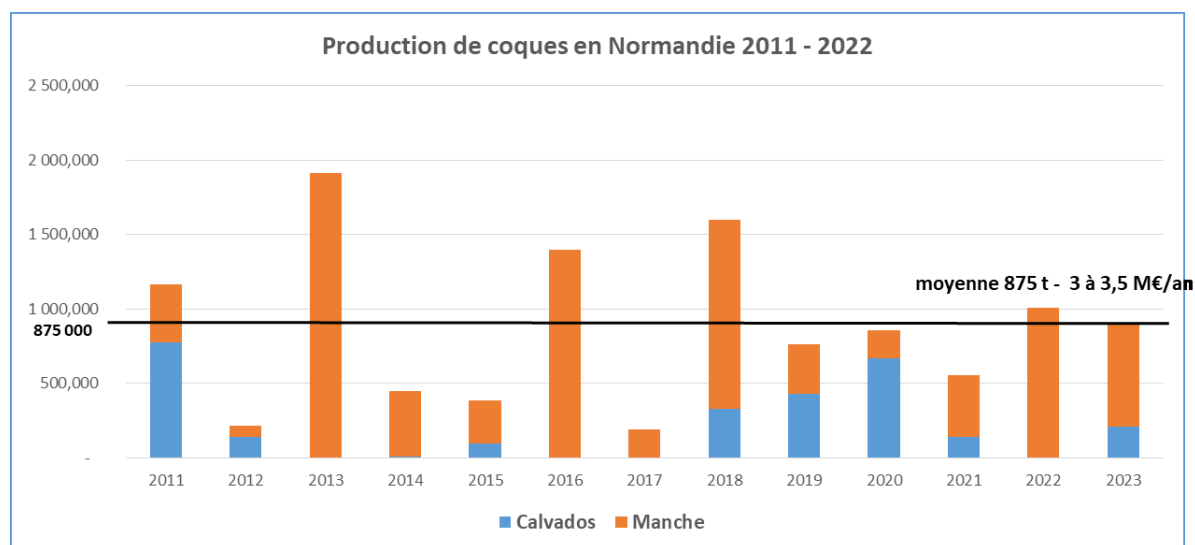
## ORDRE DU JOUR :

- 1 - Introduction en chiffres, rappels
- 2 – Avancement de la feuille de route
- 3 - Positionnement sur les vélos électriques
- 4 - Délibération coquillages hors gisement
- 5 - Questions diverses

## INTRODUCTION EN CHIFFRES, RAPPELS

**Rappel :** cette commission travaille à la défense des intérêts de la profession, les membres doivent pouvoir s'exprimer librement dans le respect des positions de chacun. Ces derniers temps, des salariés du CRPM comme des membres ont reçu des menaces. Ce n'est pas acceptable.

**Coques :** L'année 2023 est marquée par de fortes mortalités de coques dans les Hauts de France et dans une moindre mesure en Normandie. La production de coque est de 900 t tous gisements confondus soit la moyenne de ces 13 dernières années. Le prix moyen est lui en hausse proche de 4€/kg contre 2,5 à 3€ il y a 3 ou 4 ans.



Données DDTM 14 et 50

**Palourdes :** L'année 2023 est marquée par la réouverture de la zone de la pointe d'Agon placée en réserve depuis 5 ans et l'ouverture de la zone 50-18-19 « Bricqueville à Coudeville », zone sanitaire classée à éclipse.

La ressource est abondante ce qui entraîne une augmentation de la production. Le prix moyen est aussi en augmentation autour de 10€/kg contre 6 à 7€ il y a 4 ou 5 ans.

Palourdes	
Année	Manche
<b>2021</b>	20,7 t
<b>2022</b>	25 t
<b>2023</b>	86 t

Données DDTM 50

## AVANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route validée lors de la commission de février 2023 est balayée afin de discuter des avancées depuis 1an.

Valorisation : la vidéo de Normandie Fraicheur Mer « Trouve ton flot » est présentée à la commission. Il est proposé de travailler à un format court de vidéo afin de communiquer positivement sur le métier de pêcheur à pied. La commission est favorable à ce projet.

Pêche de loisir/palourde : il y a eu une rencontre avec une délégation de pêcheur à la DDTM 50 le 29 novembre 2023 à ce sujet. Il a été demandé la mise en place d'une instance de concertation avec la plaisance afin que les mesures prises puissent aussi s'appliquer aux plaisanciers. La DDTM 50 précise que l'arrêté de constitution de cette instance sera prochainement signé. La commission propose que Jacques Robichon, Loic Lecointre, Jacques Bertaux et Grégory Mesnil représentent la profession dans cette instance.

Classement sanitaire des gisements : La DDTM 50 présente le fonctionnement du suivi sanitaire à travers le REseau de contrôle Microbiologique (REMI). On mesure un indicateur de contamination fécale (E. Coli), cet indicateur est suivi régulièrement sur chaque gisement ce qui donne lieu à un classement validé par arrêté préfectoral. Le classement sanitaire se base sur les résultats de suivi des 3 dernières années. La commission avait choisi Vincent Lescaudron et Grégory Mesnil pour participer aux commissions de suivi sanitaire des gisements qui ont lieu une fois par an (une pour les gisements 14, une pour les gisements 50).

La crise NOROVIRUS qui a touché les secteurs de Grandcamp et St Vaast la Hougue pourrait toucher la pêche à pied professionnelle. Une commission sanitaire spéciale est prévue prochainement dans le Calvados à ce sujet.

La commission demande s'il est possible de relancer le classement du secteur de Houlgate. La DDTM 14 demande à ce que l'on puisse identifier le potentiel du gisement en termes de ressource avant de faire une demande à la DGAL. Les résultats du suivi ARS pourraient être intégrés mais la zone est sensible et le classement serait certainement en C.

Amélioration de la qualité des gisements : le COPIL interBDV présidé par le Préfet de Bayeux a été relancé récemment. Une prochaine réunion est prévue en septembre. Le secteur sensible de Gefosse classé en C est identifié. La commission attend des résultats sur les études de zones en cours et l'identification des sources de contamination.

L'application QUALITECOQ est présentée. Cette application permet de localiser les gisements et connaître leur statut sanitaire. La commission demande à avoir les cartes des gisements issus des arrêtés de classement sanitaire aussi par mail.

Licences : L'application MIRAGE de demande des licences est entrée en fonction cette année. La commission reconnaît l'intérêt de l'outil mais aimerait qu'un mail soit envoyé aux demandeurs pour confirmer que la demande a bien été prise en compte. Cette année et les prochaines, les licences seront encaissées courant avril.

Beauguillot : la commission de visite se réunit en salle demain 21 février. Le rapport du GEMEL fait état de 60 t exploitable mais la prospection n'a pas pu évaluer tout le gisement.

Natura 2000 Baie des Veys : L'enjeu de la zone Natura 2000 en Baie des Veys est la préservation de l'habitat (impact du râteau) et des espèces (dérangement et compétition alimentaire des oiseaux limicoles). La phase d'enquête des pêcheurs afin de caractériser l'activité est terminée. Désormais, nous attendons pour le

printemps le retour d'une étude nommée ARP (Analyses Risque Pêche) qui pourrait potentiellement proposer des mesures. S'en suivra une phase de concertation avec les services de l'état pour défendre les intérêts de la pêche à pied professionnelle. Jacques Robichon et Loic Lecointre sont proposés pour participer à ces échanges.

Ouverture et fermeture des gisements : La commission de visite des gisements a été élargie au printemps passant de 8 à 15 membres. Il est proposé la mise en place d'une visite de terrain entre pêcheurs afin de statuer plus sereinement sur la fermeture des gisements. Cette proposition est validée par la commission.

Renforcement des contrôles : Robin Troussier est le nouveau garde juré du CRPM de Normandie depuis le 1 janvier en remplacement de Laurent Nordez. Il sera aussi chargé de mission. La commission évoque l'idée d'avoir un 3ème garde juré pour la transition lors du départ en retraite de Nicolas dans 1 ou 2 ans. Cette possibilité sera étudiée en interne. Par ailleurs, la commission constate qu'aux palourdes ou à Beauguillot, il y a des contrôles mais moins régulièrement à Brévands. La commission demande un renforcement des contrôles à Brévands, lieu où il y a le plus de pêcheurs et de dérives potentielles.

## POSITIONNEMENT VÉLOS ÉLECTRIQUES

Récemment la brigade nautique de Granville a annoncé vouloir verbaliser les utilisateurs de vélos électriques sur les gisements de palourdes. La commission de 17 avril 2023 a pourtant fait des propositions d'encadrement :

- Liste des utilisateurs
- Identification du vélo (N° Permis PAP)
- Puissance max 1000 W, vitesse max 25 km/h

La commission propose de rajouter une boîte étanche pour les batteries.

Les DDTM 14 et 50 sont d'accord pour reprendre ces dispositions dans leurs réglementations. Le CRPM de Normandie fournira la liste et précisera les modalités aux professionnels lorsque les textes entreront en vigueur. En attendant, les professionnels peuvent continuer à utiliser les vélos électriques dans les mêmes conditions qu'auparavant.

## DÉLIBÉRATION COQUILLAGES HORS GISEMENTS

L'objectif est de prendre une délibération rassemblant les mesures de gestion pour les coques, les huitres, les moules et les palourdes sur la côte Ouest. Une proposition sera soumise à la commission par mail en vue d'un vote électronique. La commission se positionne d'ores et déjà sur le passage à 25kg/jour du quota de palourdes.

## QUESTION DIVERSES

A l'issue de cette commission Vivelyne Goubert et Charles Albert Marie démissionnent de la commission.

\*\*\*

**Loic Lecointe et Jacques Robichon**  
**Vice-présidents de la Commission Pêche à Pied**  
**P.O Xavier Tetard CRPM de Normandie**

